

Adresse de la société populaire de Mouzon, qui applaudit au décret du 8 ventôse relatif aux détenus et à celui qui met en état d'arrestation les membres du tribunal militaire du 1er arrondissement de l'armée des Ardennes, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Mouzon, qui applaudit au décret du 8 ventôse relatif aux détenus et à celui qui met en état d'arrestation les membres du tribunal militaire du 1er arrondissement de l'armée des Ardennes, lors de la séance du 27 ventôse an II (17 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 572-573;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31287_t1_0572_0000_21

Fichier pdf généré le 22/01/2023



Persée (BY:) (\$) = Commons

Si la victoire n'a pas toujours été attachée au char de la République, c'est quand il s'est glissé, parmi nos défenseurs, des ci-devant nobles qui les ont trahis. Plusieurs ont subi la peine due à leurs forfaits, mais il en reste encore dans nos armées qui se couvrent du masque du patriotisme pour épier l'occasion de servir les projets criminels de leurs complices de Coblence. Il n'est pas besoin de démontrer qu'il est impolitique et dangereux de les conserver plus longtemps dans les places civiles et militaires. L'expérience nous [a] assez convaincus qu'il falloit les en écarter : aujourd'hui que l'opinion publique s'est prononcée contre eux, manifestée par un décret solennel, et vous ne contribuerez pas peu à déjouer les coupables espérances des malveillans.

Nous ne serons sûrs de la victoire, Citoyens représentants, que lorsque nos troupes seront commandées par de vrais sans-culottes; elles le seront sans doute. C'est dans cette espérance que les Sociétés populaires ont député vers nos ennemis, de vrais Républicains qui ne reculeront jamais devant eux. Si Pitt et Cobourg ont craint de voir propager les principes des Jacobins, leurs esclaves craindront bien plus encore de combattre en leur présence. Encore quelques mois et quelques efforts, les tyrans sont vaincus et la République est assise sur des bases inébranlables. S. et F. ».

Peletin (secrét.), Hugues (présid.), Bertrand CHEVAUX (secrét.).

14

Les administrateurs du district de Neuville annoncent que les biens d'un émigré, indivis avec la femme, divorcée, estimés 14,280 liv., ont été vendus 64,000 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

15

Les membres du comité de surveillance du 4° arrondissement de la commune d'Amiens, écrivent à la Convention que c'est la fermeté courageuse du représentant Dumont qui a régénéré le département et électrisé toutes les ames: ils demandent de le conserver parmi eux pour terminer son ouvrage.

Insertion au bulletin (2).

[Amiens, 24 vent. II] (3).

« Législateurs,

Vous avez brisé les chaînes de la France esclave et vous en avez fait un peuple de frères et d'amis par la Constitution républicaine que vous lui avez donnée. Continuez, dignes Législateurs, votre glorieuse carrière; c'est votre fermeté courageuse qui fait aujourd'hui le bonheur des François. C'est votre fermeté courageuse qui

anéantira bientôt l'infernale coalition des scélérats couronnés et mitrés contre la République. C'est la fermeté courageuse aussi du brave Dumont, délégué par vous, qui régénéra notre département; c'est Dumont qui nous fit le premier marcher d'un pas ferme dans la brillante, mais épineuse carrière de la Liberté; c'est lui qui a électrisé nos âmes et anéanti le fanatisme, terrassé les ennemis de notre sainte Révolution. C'est lui enfin qui nous fait goûter les sentiments délicieux et purs de notre régénération. Nous ne pouvons, dignes Législateurs, vous dissimuler nos sollicitudes sur la nouvelle que nous venons d'apprendre que la mission du brave Dumont étoit remplie, sur la nouvelle qu'il avoit, pour prix de tant de bienfaits, fruits de ses infatigables travaux, été calomnié et qu'il se disposoit à nous quitter. Notre vœu, celui de la Cité, celui enfin des bons républicains de ce département seroit de le conserver parmi nous. Veuillez, dignes Législateurs, enjoindre au brave Dumont de rester à son poste afin de le mettre à même de terminer l'ouvrage qu'il a si glorieusement commencé. »

DENYS, Joseph Salmon (v. - présid.), J. Palat (présid.), Sorez fils, Bovat, Beaumont (v.présid.), FACQUET, DELAROCHE, BUSSILLOT, BOU-TELLIER, THIBAUVILLE, NAILLARD (secrét.), MARIN.

16

L'agent national du district de Sablé annonce que le soleil de la raison vient de se faire appercevoir dans ces contrées; que les communes d'Auvers et de Vion lui ont fait passer l'argenterie de leurs églises, et que le citoyen Batard Fontenay a fait hommage à la patrie d'un calice et de sa patène, servant jadis à sa chapelle.

Mention honorable, insertion au bulletin(1).

17

La société populaire de Salins-Libre félicite la Convention sur le décret qu'elle a rendu en faveur des hommes de couleur.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de sa-

lut public.

La société populaire de Salins-Libre annonce qu'elle a monté, armé et équipé un cavalier qui a été envoyé au 11° régiment; que les citoyens de cette commune ont donné, pour les défenseurs de la patrie, 13,000 liv., des chemises, des bas, des souliers, et autres effets, et qu'ils ont converti leur église en temple de la raison.

Meniton honorable, insertion au bulletin (2).

18

La société populaire et jacobite de Mouzon applaudit au décret du 8 ventôse, relatif aux dé-

⁽¹⁾ P.V., XXXIII, 381. J. Sablier, n° 1203; C. Eg., n° 577; M.U. XXXVII, 445.
(2) P.V., XXXIII, 382.
(3) C 294, pl. 982, p. 21.

⁽¹⁾ P.V., XXXIII, 382. J. Fr., n° 540. (2) P.V., XXXIII, 382-83. B^{4n} , 27 vent. (suppl¹); J. Sablier, n° 1203; C. Eg., n° 577.

tenus, et à celui qui met en état d'arrestation les membres du tribunal militaire du 1er arrondisement de l'armée des Ardennes. Insertion au bulletin (1).

[Mouzon-Meuse, 23 vent. II] (2).

« Législateurs,

Nous avons reçu avec enthousiasme votre décret du 8 ventôse qui donne au patriote opprimé l'espoir de son élargissement, et ne laisse à l'aristocrate détenu que l'attente de sa juste punition. Nous y avons reconnu les traits ineffaçables de votre saine philosophie; tous pénétrés des principes de justice qui nous animent, nous vous portons l'hommage de notre sensible reconnaissance. S'il est doux pour nous de voir des opprimés rendus à leurs frères, il nous l'est aussi d'espérer de nous voir bientôt délivrés de ces hordes de brigands, agents de Pitt et Cobourg qui, au sein même de leur patrie, conspirent sa ruine.

Toujours administrateurs zélés de vos sages décrets, nous applaudissons également à celui qui met en état d'arrestation les membres du tribunal militaire du 1er arrondissement de l'armée des Ardennes. Des juges iniques sont les plus dangereux de tous les contre-révolutionnaires! nous jouissons d'avoir contribué à démasquer les crimes de ce Tribunal infâme! Vous avez frappé les grands coups de la vengeance nationale! Ainsy finiront les traîtres. »

L. CAYRAL (présid.), WORBE (secrét.), M. N.

DAMOUR.

19

Les administrateurs du district de Montagnesur-Mer annoncent que 800 paires de souliers délivrés pour les défenseurs de la patrie, sont sortis de leurs magasins, pour être conduits à l'armée du Nord (3). « Ce ne sera pas le seul envoi que nous ferons, disent-ils, à juger d'après le zèle des cordonniers de cette commune. » (4). Mention honorable, insertion au bulletin.

20

La société populaire de Guéret demande vengeance contre les despotes qui ont formé le projet insensé d'asservir le peuple français, et que la guerre que la tyrannie fait à la liberté ne soit terminée que par la destruction des tyrans. Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Guéret, 8 vent. II] (6).

«Représentants du peuple,

Vous avez d'une main hardie, élevé le superbe édifice de la République. Ses fondements reposent sur la haine profonde des Français pour

(1) P.V., XXXIII, 382. B^{tn}, 27 vent. (suppl^t).

(6) C 295, pl. 994, p. 7.

et l'Egalité et la République est impérissable, mais ce n'est pas assez. Vous devez encore assurer son indépendance, c'est un autre bienfait que le peuple attend de vous. Quoi! des despotes et leurs satellites foullent

les rois, sur leur ardent amour pour la Liberté

encore le sol de la République; ils ont osé former le projet insensé; ils osent nourrir l'espoir d'asservir de nouveau un peuple fier d'avoir conquis la liberté dont il sent tout le prix, et ces despotes, et leurs vils esclaves ne sont pas anéantis!... on parle de paix; Eh pourrez-vous jamais consentir à la donner à des monstres qui ne respectent aucun des droits les plus sacrés parmi les nations! La guerre que la tyrannie fait à la liberté peut-elle être autrement terminée que par la destruction des tyrans?... Représentants du Peuple. Point de paix, vengeance prompte, vengeance éclatante, c'est le sentiment qui anime tous les amis de la Patrie. C'est le seul désir qui brûle dans tous les cœurs... Ne posons les armes qu'après avoir chassé de notre territoire cette horde de scélérats, poursuivons jusques dans leurs repaires ces tigres couronnés qui vouloient s'abreuver de notre sang, qu'ils soient tous exterminés!... Ce n'est qu'après cette expédition digne du courage de nos braves défenseurs que nous voterons la paix.»

> LEMOYNE (présid.), LAROCHE (secrét.), Jh. MICHELLET (secrét.).

> > 21

La société populaire de Limoges félicite la Convention sur les décrets qu'elle vient de rendre contre les ennemis intérieurs de la Réblique.

Mention honorable, insertion au bulletin (1). Elle demande qu'il soit établi dans cette ville une manufacture d'armes à feu. Renvoyé à la commission des armes (2).

[Limoges, 27 vent. II] (3).

« Représentans,

Malgré tous les orages, à travers tous les dangers, la Montagne est donc enfin arrivée au point où tendaient depuis quatre années les vœux des vrais amis du peuple la dernière pierre vient d'être posée à l'édifice majestueux de la Liberté. Les décrets salutaires du 8 ventôse apprend aux patriotes ce qu'ils ont à espérer, il apprend aux aristocrates ce qu'ils ont à redouter, plus de doute, plus d'équivoque. C'en est fait, le sol de la Liberté va vomir de son sein les lâches et les traitres qui l'ont déchiré, qui l'ont ensanglanté depuis le commencement de la Révolution. Les productions du territoire français ne serons plus le partage que des patriotes qui les font naître ou qui les défendent.

Représentans, la proscription et le bannissement des ennemis intérieurs vont faire naître la paix, l'abondance et avec elles le bonheur du

(3) C 295, pl. 994, p. 8.

⁽²⁾ C 295, pl. 994, p. 6. (3) P.V., XXXIII, 382. C. Eg., n° 577; J. Fr., n° 540. (4) M.U., XXXVII, 443. (5) P.V., XXXIII, 383. B'", 27 vent. (suppl').

⁽¹⁾ P.V., XXXIII, 383. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl^t).
(2) Bⁱⁿ, 28 vent.; J. Sablier, n° 1203; J. Fr., n° 540.
(2) G 205. 11.004 m. 2.2.